

Bulletin des actes administratifs
Université Claude Bernard Lyon 1

Numéro 180 du 5 novembre 2020

Bulletin des actes administratifs

Université Claude Bernard Lyon 1

5 novembre 2020

Arrêté n° DS 2020-142 portant délégation de signature au directeur et aux agents de catégorie A de l'UFR Faculté des Sciences

Arrêté n° DS 2020-143 portant délégations de signature - Justificatifs de déplacement professionnel / état d'urgence sanitaire



**DIRECTION DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET INSTITUTIONNELLES**

*Maison de l'Université - Domitien DEBOUZIE
Domaine scientifique de la Doua
7, bd André Latarjet
69622 VILLEURBANNE cedex*

Mél. : affaires.juridiques@univ-lyon1.fr

Arrêté n° DS 2020-142

***portant délégation de signature au directeur et aux agents de catégorie A de
l'UFR Faculté des Sciences***

L'ADMINISTRATEUR PROVISOIRE,

*Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L.712-2 ; L.713-1 ; L.713-4 ; L.713-9 ; L.714-1 ;
L.714-2 ; L.953-2 ;*

Vu les statuts de l'Université Claude Bernard Lyon1 ;

*Vu l'arrêté du Recteur de la région académique Auvergne – Rhône-Alpes n° 2020-02 du 2 mars 2020
portant désignation d'un administrateur provisoire à l'Université Claude Bernard Lyon 1*

Vu la nécessité d'assurer la continuité de service pendant la période d'administration provisoire

ARRETE

Article 1 : Délégation de signature est donnée à M. Bruno ANDRIOLETTI, directeur de l'UFR Faculté des Sciences, à l'effet de signer au nom de l'administrateur provisoire, les actes établis par l'UFR dans les domaines suivants :

1.1. En matière d'affaires financières et de marchés publics :

- 1.1.1.** Tous les actes relatifs à l'exécution du budget propre de l'UB ou du CBF 07 ;
- 1.1.2.** Tous les actes relatifs à l'exécution du budget propre des centres financiers rattachés à leur UFR dans l'UB 933 (Activités Industrielles et Commerciales) ;
- 1.1.3.** En l'absence de marchés contractés par l'Université, les contrats de fournitures et de services jusqu'à 90.000€ HT dans le respect du règlement intérieur des marchés publics de l'université.

1.2. En matière de scolarité et de vie universitaire :

- **Pour la première année de licence du portail Mathématiques-Informatique**
- **Pour la première année de licence du portail Physique-Chimie-Sciences de l'Ingénieur (PCSI)**
- **Pour les autres formations relevant de l'UFR Faculté des Sciences**

1.2.1. Tous les actes, décisions, certificats, procès-verbaux et documents de toute nature relatifs aux candidatures, à l'inscription et à la scolarité des étudiants relevant de la composante, à l'exclusion des diplômés ;

1.2.2. Les conventions de stages concernant les étudiants ainsi que les stagiaires en formation continue de la composante et les conventions d'accueil en stage dans les services de la composante ou les laboratoires rattachés à la composante.

1.3. En matière de gestion de personnels :

1.3.1. Les convocations et ordres de mission concernant les personnels de l'UFR pour les missions en France et au sein de l'Union Européenne. Il est rappelé que sont exclus de la présente délégation : les déplacements à l'étranger (hors Union Européenne) et les ordres de mission permanents ;

1.3.2. Les états de frais de déplacements temporaires des personnes extérieures intervenant pour le compte de l'UFR ;

1.3.3. Les certificats de prise en charge des accidents du travail.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bruno ANDRIOLETTI, directeur de l'UFR Faculté des Sciences, les directeurs des départements suivants :

Mme Caroline FELIX, département de Chimie, CF 962DEP02

M. Jean-Claude PLENET, département de Physique, CF 968DEP08

M. Frédéric LAGOUTIERE, département de Mathématiques, CF 965DEP05

reçoivent délégation pour leur département respectif et pour les actes mentionnés à l'article 1^{er} :

- au point 1.1.1. relatif à leur centre financier,
- aux points 1.2.1 et au 1.2.2 à l'exception des conventions d'accueil en stage des étudiants non UCBL,
- aux points 1.3.1 et au 1.3.2 de l'article 1^{er}.

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement du directeur ou des délégataires mentionnés à l'article 2, Mme Sylvie VIGUIER, Directrice administrative de la Faculté des Sciences, reçoit délégation pour signer les actes mentionnés au point 1.2.1. de l'article 1^{er}.

Article 4 : En cas d'absence ou d'empêchement du directeur ou des délégataires mentionnés aux articles 1 à 2, M. Oiasfi CHAABNIA, DGS Adjoint - Finances, reçoit délégation pour signer les actes mentionnés aux points 1.1.1 et 1.1.2. de l'article 1^{er}.

Article 5 : En cas d'absence ou d'empêchement du directeur ou des délégataires mentionnés aux articles 1 à 4, Mme Jeannine CREUNET, responsable de Pôle de gestion Doua, reçoit délégation pour signer les actes mentionnés aux points 1.1.1 et 1.1.2. de l'article 1^{er}.

Article 6 : L'arrêté n° DS 2020-10 du 9 mars 2020 est abrogé. Les dispositions de la présente décision prendront fin, sauf modifications, au plus tard à la fin du mandat de l'administrateur provisoire ou en cas de changement de fonction du/des délégataire(s).

Article 7 : Le Directeur Général des Services de l'Université est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié par tout moyen susceptible d'en assurer la plus large diffusion et notamment au bulletin des actes administratifs de l'Université. Cet arrêté sera transmis à M. le Recteur, chancelier des universités.

Villeurbanne, le 2 novembre 2020

L'Administrateur provisoire,

Frédéric FLEURY

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois suivant sa publication.

Université Claude Bernard Lyon 1

<http://www.univ-lyon1.fr> • téléphone : 04 72 44 80 00 • télécopie : 04 72 43 10 20

ACCOMPAGNER
CRÉER
PARTAGER



Arrêté n° DS 2020-143 portant délégations de signature Justificatifs de déplacement professionnel / état d'urgence sanitaire

L'ADMINISTRATEUR PROVISOIRE,

Vu le Code de l'Education notamment ses articles L.712-2 ; L.713-1 ; L.713-4 ; L.713-9 ; L.714-1 ; L.714-2 ; L.953-2 ;

Vu le décret n° 2020-1257 du 14 octobre 2020 déclarant l'état d'urgence sanitaire ;

Vu le décret n° 2020-n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ;

Vu les statuts de l'Université Lyon 1 ;

Vu l'arrêté du recteur de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes n° 2020-02 du 2 mars 2020 portant désignation d'un administrateur provisoire à l'université Claude Bernard Lyon 1 ;

Vu la nécessité d'assurer la continuité de service pendant la période d'administration provisoire ;

ARRETE

Article 1er : attestations et justificatifs de déplacement professionnels des personnels affectés dans les services centraux et les services communs

Délégation est donnée à **M. Pierre ROLLAND**, Directeur Général des Services, aux fins de signer les attestations et justificatifs de déplacement professionnel des personnels affectés dans les services centraux et les services communs de l'Université.

En cas d'absence ou d'empêchement du Directeur Général des Services, délégation est donnée :

- à **Mme Frédérique WOLFF**, Directrice Générale des Services adjointe, pour signer l'ensemble de ces actes ;
- à **M. Oiasfi CHAABNIA**, Directeur Général des Services adjoint, pour signer l'ensemble de ces actes ;
- à **Mme Fabienne DUREUIL**, Directrice Générale des Services adjointe, pour signer les actes relevant du Pôle Santé Est.

En cas d'absence ou d'empêchement des délégataires précités, délégation est donnée aux directeurs de services communs et centraux suivants aux fins de signer les attestations et justificatifs de déplacement professionnel des personnels relevant de leurs directions ou services respectifs :

Directrice / Directeur / Directeur par intérim	Services communs / services centraux
Philippe MALBOS	CISR
Alexis CHVETZOFF	SIUAPS
Isabelle ROGOWSKI	ICAP
Caroline COMBES	SSU
Angéline DURAND-VALLOT	SCEL
François CORBI	SUAPS
Marc BARBAIRE	CLASUP
Isabelle ELEUCHE	SCD
Eric PEYROL	FOCAL
Anne PILLONNET	Université Ouverte
Audrey MAYOL	DRH
Jean-François KAPPS	Agence comptable
Stéphane THEFO	Service sécurité
Patricia GRAS	Service Logistique de proximité Doua
Marina ROQUES RAIMONDI	Direction de la recherche et des écoles doctorales
Anne-Christine HENK	Direction des études et de la vie universitaire
Gilles RECH	Direction du Système d'Information
David TINE	Direction du Patrimoine
Catherine GUILLAUMON	Direction des Relations Internationales
Delphine BOURGOIS	Service Prévention des Risques
Sophie LAHY	Direction des Affaires juridiques et institutionnelles
Béatrice DIAS	Direction de la communication

Article 2 : attestations et justificatifs de déplacement professionnels des personnels affectés dans les composantes

Délégation est donnée aux directeurs ou administrateurs provisoires d'UFR, de départements-composantes, d'écoles et d'instituts suivants aux fins de signer les attestations et justificatifs de déplacement professionnel des personnels affectés dans leurs composantes :

Directrice / Directeur / administrateur provisoire	Composante
Carole BURILLON	UFR de médecine et de maïeutique Lyon Sud Charles Mérieux
Gilles RODE	UFR de médecine Lyon Est
Dominique SEUX	UFR Odontologie
Yannick VANPOULLE	UFR STAPS
Bruno ANDRIOLETTI	UFR Faculté des Sciences
Kathrin GIESELER	UFR Biosciences
Anne-Marie SCHOTT	Département de formation et centre de recherche en Biologie Humaine
Rosaria FERRIGNO	Département-composante GEP
Bezhad SHARIAT TORBAGHAN	Département-composante Informatique
Marc BUFFAT	Département-composante Mécanique

Directrice / Directeur / administrateur provisoire	Composante
Xavier PERROT	ISTR
Isabelle DANIEL	Observatoire de Lyon
Emmanuel PERRIN	Polytech
Nicolas LEBOISNE	ISFA
Pierre CHAREYRON	INSPE
Christine VINCIGUERRA	ISPB
Christophe VITON	IUT

Article 3 : attestations et justificatifs de déplacement professionnels des personnels affectés dans les unités de recherche

Délégation est donnée aux directeurs des unités de recherche, équipes d'accueil et structures de recherche suivants aux fins de signer les attestations et justificatifs de déplacement professionnel des personnels relevant de leurs laboratoires respectifs :

Directrice / Directeur	Structure de recherche
Hubert VIDAL	CARMEN
Stéphane GAVARINI	CTU
Stéphane LOISEL	EA 2429 SAF
Jérôme DARMONT	EA 3083 ERIC
Pascal DEGRAEVE	EA 3733 BIODYMIA
Claude DUSSART	EA 4129 P2S
Pierre MIOSSEC	EA 4130
Isabelle GARCIN-MARROU	EA 4147 ELICO
Philippe LAUTESSE	EA 4148 S2HEP
Marc LE BORGNE	EA 4446 B2MC
Valérie BOTTA-GENOULAZ	EA 4570 DISP
Claude NEGRIER	EA 4609
Anne-Marie SCHOTT	EA 7425 HESPER
Guillaume MONNERET	EA 7426 PI3
Emmanuel FERRIER	EA 7427 LMC2
Bastien SOULE	EA 7428 LVIS
Gislain LIPEME KOPUYI	FED 4161 OTHU
Gilles CUNY	FED 4271 CERESÉ
David COEURJOLLY	FR 2000 FIL
Bruno ANDRIOLETTI	FR 3023 ICL
Alfonso SAN MIGUEL	FR 3127 FRAMA
Marc BUFFAT	FR 3403 FLMSN
Michel LANCE	FR 3411 INGELYSE
Patricia GIBERT	FR 3728 BIOENVIS
Guido PINTACUDA	FRE 2034 CRMN
Bruno ALLARD	UMR 5005 AMPERE
Stéphanie BRIANCON	UMR 5007 LAGEP
Frédéric KUZNIK	UMR 5008 CETHIL
Christophe DOUADY	UMR 5023 LEHNA
Chantal ANDRAUD	UMR 5182 LCH
Hacid MOHAND-SAID	UMR 5205 LIRIS
Simon MASNOU	UMR 5208 ICJ
Olivier BEUF	UMR 5220 CREATIS

Directrice / Directeur	Structure de recherche
Christian CARROT	UMR 5223 IMP
William NASSER	UMR 5240 MAP
Olivier PIVA	UMR 5246 ICBMS
Timothy MCKENNA	UMR 5265 C2P2
Catherine BRU-CHEVALLIER	UMR 5270 INL
Emanuela MATTIOLI	UMR 5276 LGL TPE
Emmanuel LACOTE	UMR 5278 LHCEP
Christophe MORELL	UMR 5280 ISA
Pascal FONGARLAND	UMR 5285 LGPC
Alain PUISIEUX	UMR 5286 CRCL
Olivier BERTRAND	UMR 5292 CRNL
Anne REBOUL	UMR 5304 ISC
Philippe DUGOURD	UMR 5306 ILM
François-Loïc COSSET	UMR 5308 CIRI
Laurent SCHAEFFER	UMR 5310 INMG
Philippe BLANC-BENON	UMR RR09 LMFA
Eric MAIRE	UMR 5510 MATEIS
Yvan MOENNE-LOCCOZ	UMR 5557 LEM
Manolo GOUY	UMR 5558 LBBE
Laurence TRESSE	UMR 5574 CRAL
Arnaud BRIOUDE	UMR 5615 LMI
Teva VERNOUX	UMR 5667 RDP
Patrick BAILLOT	UMR 5668 LIP
Anne EALET	UMR 5822 IPNL
Sonia PATY	UMR 5824 GATE
David MITTON	UMRT 9406
Fabienne ARCHER	UMRA 754 IVPC
Philippe CLEZARDIN	UMRS 1033 LYOS
Gilles MITHIEUX	UMRS 1213
Barbara CHARBOTEL-COING	UMRT 9405 UMRESTTE
Jacqueline MARVEL	UMS 3444
Stéphane MARINESCO	UMS 3453
Isabelle DANIEL	UMS 3721 Observatoire de Lyon
Christophe GEOURJON	UMS 3760
Jean-Michel JAULT	UMR 5086
Bernard VERRIER	UMR 5305
Catherine PINEL	UMR 5256
Tatjana NAZIR	UMR 5229
Colette DEHAY	UMR S 1208
Cyril LAFON	UMR S 1032
Florence RUGGIERO	UMR 5242
Christophe HAUTIER	LIBM EA 7424

Article 4 : L'arrêté n° DS 2020-141 du 30 octobre 2020 est abrogé. Les dispositions de la présente décision prendront fin, sauf modifications, au plus tard à la fin du mandat de l'administrateur provisoire ou en cas de changement de fonction des délégués.

Article 5 : Le Directeur Général des Services de l'Université est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié par tout moyen susceptible d'en assurer la plus large diffusion et notamment au bulletin des actes administratifs de l'Université. Cet arrêté sera transmis à M. le Recteur, Chancelier des universités.

Villeurbanne, le 3 novembre 2020

L'administrateur provisoire

Frédéric FLEURY

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois suivant sa publication.